

CP LIEGE

Réunion décentralisée à HERVE-BATTICE du 8 octobre 2012

Mme CORBISIER, Présidente CP Liège accueille et remercie les participants ainsi que le club BC Herve Battice qui a prêté ses installations.

Sont présents :

Mr JP Delchef, Président AWBB

Mr L. Lopez, Secrétaire AWBB

Mr M. Collard, Trésorier AWBB

Mme I. Delrue, Responsable relations CP AWBB

Mr F. Appels, Président Commission administrative AWBB

Mr A. Kaison, Département championnat AWBB

Mr JM Bellefroid, Président parlementaires Liège

MM C. Grandry, JP Lerousseaux, JP Vanhaelen, Parlementaires Liège

Mr D. Gustin, membre CJP Liège

Mr JC Marchand, Secrétaire Conseil d'appel AWBB

Mesdames M. Corbisier, Joliet, MM L. Schins, JC Hasse, L. Beck, C. Ghiezen, N. Basilio, B. Riga, F.

Rowier, membres CP Liège

Les clubs : Matricules n° : 0046, 0057, 0068, 0078, 0088, 0091, 0097, 0169, 0237, 0493, 0565, 0854, 1169, 1200, 1245, 1326, 1367, 1377, 1595, 1741, 2061, 2440, 2663 soit : 23 clubs présents sur 43 invités.

En préambule,

Me Corbisier rappelle l'article PA 11.7 :

Ententes et Amicales

L'Association peut reconnaître l'existence d'Ententes ou Amicales de clubs, d'arbitres, d'entraîneurs, etc. ..., sur demande faite par les intéressés après assemblée générale de leur groupement. Elles ont à faire approuver leurs statuts et règlements, lesquels ne peuvent être en contradiction avec ceux de l'AWBB Les membres de ces Ententes sont solidairement responsables envers l'AWBB de tous les actes de leur groupement.

C'est donc au nom du Collège St Louis que certains points seront évoqués tenant compte de l'affirmation des clubs étant en accord avec les textes envoyés. Nous sommes là pour entamer un dialogue qu'elle espère positif, mais il est difficile de rester serein quand dans les courriers reçus, on trouve les termes « vengeance, revendications, réfutations, nous réclamons, nous jugeons ». Heureusement que malgré leur affirmation d'accord, certains clubs nuancent ces propos.

Mr Ventat tiendra à souligner lors d'une de ses interventions que même si « l'entente » des clubs n'est pas reconnue par l'AWBB, elle continuera ses activités avec pour but de représenter et de défendre les clubs adhérents.

La parole est donnée à Mr JP Delchef, Président AWBB

Entouré des membres du CA, il est venu pour répondre aux questions et outre le message de Me Corbisier dans le cadre de propos quelques peu déplacés il fait face aux nombreuses critiques reçues. Il fait appel à une solidarité et à une responsabilisation plus grande de tous. Il souhaite retrouver les modalités d'un dialogue franc, direct, courtois qui doit permettre de faire avancer notre sport au sein de la francophonie. Il insiste sur une relation forte entre les clubs et les instances fédérales notamment.

Les structures de la Fédération sont expliquées et illustrées, il souligne que toutes les décisions prises par le CA émanent des parlementaires qui sont les représentants des clubs, d'où leur importance. Il souligne également l'assistance et l'importance de la direction technique, interlocuteur privilégié de l'ADEPS notamment.

Points envoyés par les clubs

1. Allègement de l'administratif des rencontres (Collège St Louis)

« Voir appliquer une latitude beaucoup plus grande à l'égard des équipes évoluant sur petits panneaux par rapport aux autres pour toutes les matières administratives des rencontres essentiellement.

Nous jugeons l'action menée en matière d'exigences de la carte d'identité (CI) chez les moins de 15 ans comme une basse vengeance par rapport aux impositions faites l'an dernier à l'AWBB et consécutives à notre action.

De plus, l'AWBB entre à nouveau dans une action parfaitement illégale du fait que la CI (principalement la Kid Id) n'est rendue obligatoire par la loi que pour les enfants qui se rendent à l'étranger !

Et si nous arrêtons de perdre du temps pour se consacrer à l'essentiel : amener les jeunes à la pratique du basket-ball ? »

Mme Corbisier cite C. Fraiture, vice-président CP qui a répondu :

- alléger l'administratif des rencontres (contrôle par l'arbitre de tous les documents) : le CP Liège avait introduit lors de l'AG du 28 mars 2009 une proposition de modification statutaire relative à l'article PC 16. Cette proposition visait à réduire le contrôle des documents au minimum (à savoir la carte d'identité et le certificat médical) ; les autres documents (licence et PC 53 étant à la disposition de chacun sur l'extranet). La proposition a été rejetée 20 voix contre 10.

Mr Ventat réitère sa demande d'une simplification des contrôles avant match.

De nombreux commentaires et suggestions sont débattus. Suite à quoi Mr Appels rappelle le travail effectué destiné à supprimer d'éventuelles tricheries, le système de licences avec photo mis en route en étant l'illustration. Mais à l'évidence beaucoup de clubs présents souhaiteraient représenter une proposition de modification statutaire relative à l'article PC16 à l'attention du CA AWBB via les parlementaires pour fin décembre. Celle-ci sera débattue lors de l'Assemblée générale AWBB de mars 2013.

2. Dates et grilles de championnat (Collège St Louis)

« Nos remarques sont d'autant plus évidentes que la saison a commencé plus tôt que d'habitude ».

Me Corbisier répond que devant les grilles bien remplies, les dates des coupes et les congés scolaires il était impératif de commencer la saison plus tôt que d'habitude.

3. Amendes provinciales (Collège St Louis)

« Nous avons apprécié la transparence dont le CP a fait preuve. Nous réfutons la réponse de Martine CORBISIER lorsqu'elle dit que c'était ainsi les années précédentes. En effet, pour le nombre des amendes c'est peut-être exact. Par contre en matière de forfaits, dont ceux des jeunes, nous sommes convaincus que c'est inexact !

Nous estimons que le CP Liège est entré dans un excès de zèle en matière de vérifications.

Nous réclamons avec force un projet : à savoir "un droit à l'erreur". «

Mr Fraiture a répondu :

il est exact de déclarer qu'il y a plus de forfaits que la saison précédente mais c'est par la force des choses puisque cette disposition de forfait en l'absence de carte d'identité a été appliquée à partir du 1er juillet 2012.

Enfin il faut croire que nous ne sommes pas allés suffisamment loin dans l'application de forfaits en prenant connaissance du rapport des parlementaires du BBW publié ce jour :

"PC 28 : suggère le forfait en lieu et place de l'amende en cas d'absence de délégué aux arbitres"

Faire paraître sur notre site chaque semaine les amendes encourues est nouveau, auparavant c'était seulement à la réception des factures fédérales que les clubs étaient avertis des amendes à payer.

Mr Appels cite les chiffres (excepté pour le PC1) payés par les provinces l'année passée, soit 24.404 euros pour Liège (82 clubs), 31.000 euros pour le Hainaut (77 clubs), 18.000 euros pour Namur (45 clubs), 32.633 euros pour Bruxelles-Brabant wallon (63 clubs), 11.523 euros pour Luxembourg (44 clubs).

4. Coupe provinciale (Collège St Louis)

« Mr BASILIO a ajouté des "souhais" contraires au règlement de la coupe provinciale lui-même. Simple exemple : la liste des joueurs à fournir ne doit l'être que lorsqu'un club aligne plusieurs équipes de la même catégorie dans cette coupe ! »

Mr Fraiture a répondu :

il est exact que M. Basilio a souhaité que les clubs n'alignant qu'une seule équipe par catégorie fournisse néanmoins la liste des joueurs ; il s'agissait bien de souhait et non d'une obligation et il faut signaler qu'aucune sanction n'a été prise vis-à-vis de quelque club que ce soit.

Mr Basilio répond : le règlement de la coupe provinciale a été modifié, tout a été nouveau pour lui, les dates à respecter, le tirage au sort, etc..., Il est ouvert à toute proposition.

5. Mutations (période) (Collège St Louis)

« Le calendrier des mutations n'est pas en phase avec les obligations en matière d'inscriptions d'équipes.

Nous souhaitons un retour aux mutations 1er mai/31 mai, voire même 15 mai/31 mai. La période des mutations ne pourrait qu'y gagner en sérénité. «

Mr Delchef répond :

Le changement de période devait permettre d'étaler toutes les compétitions et d'éviter les problèmes de championnat ou de coupes pendant les vacances et de jouer plus de matchs sur une période plus longue. Cela pose des problèmes de gestion dans les clubs et du calendrier des Provinces. Rien n'empêche de revenir en arrière. Le sujet sera débattu ce mardi 9 octobre au CA soit la période du 1 mai au 31 mai (une période d'un mois incontournable)

6. Les licences techniques de coaches. (Collège St Louis)

« Nous estimons que nous allons "dans le mur" pour trouver des entraîneurs et que la manne financière que les clubs doivent trouver pour les rémunérations de ces derniers ne fera que gonfler ! Nous souhaitons de toute manière en rediscuter mais obtenir un accès aux examens d'animateur, voire niveau 1, sans avoir à suivre de formation. Sorte de jury central, que nous estimons être un droit assez fondamental. »

Mr Fraiture a répondu :

Lors des deux dernières assemblées provinciales que j'ai eu l'occasion de présider (2008 et 2009) j'ai tendu une perche énorme à tous afin de faire supprimer l'amende relative à l'absence de licence technique. Il est exact que l'ADEPS (ou la Communauté française) souhaitait que tous les "formateurs" soient porteurs d'un diplôme équivalent au niveau duquel ils collaboraient. Deux éléments essentiels toutefois :

- l'amende imposée par le R.O.I n'était pas une exigence de l'autorité "politique" mais bien le résultat d'une décision prise en Assemblée générale de l'AWBB ; dommage que depuis 2009 aucun club n'ait réagi auprès des parlementaires afin d'introduire une demande de modification statutaire afin de supprimer cette amende (ou de la remplacer par un bonus aux clubs en ordre) ;

- le terme "formateur" utilisé ci-dessus n'est probablement pas celui du décret mais en pratique, on peut considérer que le formateur dans un club est l'entraîneur et non le coach ce qui rendrait caduque l'application de l'article PC 33.

Mr Delchef répond :

Au mois de mai déjà, il promettait un accès direct à l'examen (jury central) pour tous les candidats entraîneurs et de revoir une formation des cours de manière modulaire.

La direction technique AWBB en accord avec le CA a présenté une formation à distance, le candidat paiera son droit d'entrée et recevra un mot de passe donnant accès aux modules de formation. Ce système démarrera dès janvier 2013. Le 15 décembre prochain une ½ journée de formation sera présentée à Liège.

Petit bémol, l'ADEPS impose toujours des cours généraux pour tous les niveaux.

7. Arbitrage (Collège St Louis)

« Nous observons tous une pression exagérée des visionneurs sur le corps arbitral (les mi-temps sont parfois bien longues en discussions). Les rencontres débutent souvent en retard pour raison de vérifications qui n'en finissent pas. Dès lors, qui paye les locations supplémentaires en heures de salle ?

Nous ne percevons guère d'amélioration pour tenter de réduire le coût pour les clubs. Un seul exemple pour illustrer la chose : un derby Belleflamme - Ath. Jupille sifflé par ... 2 arbitres de TOURNAI !!! «

Mr Beck (Président CFA) répond :

Je vais réagir par rapport aux points qui concernent l'arbitrage mais avant toute chose, il faudrait rappeler que nous œuvrons, travaillons tous pour notre passion que nous soyons coaches, arbitres, joueurs ou dirigeants. La CFA tente d'inculquer cela aussi aux arbitres, mais il faut que chacun y mette du sien. Oui notre province dispose d'une commission de formation active au niveau de l'arbitrage mais cela est pour votre bien. Nous tentons d'accompagner au maximum les arbitres et de les conseiller, de les faire progresser afin que vos rencontres soient le mieux dirigées possible. Les autres provinces ainsi que le département régional nous félicitent à chaque réunion pour le travail effectué dans notre province et nous avons l'impression qu'à l'inverse à Liège on n'est pas toujours ravi de notre travail.

En ce qui concerne une pression exagérée, je ne pense pas et j'espère que ce n'est pas le cas, la preuve est l'augmentation du nombre d'arbitres et la diminution des arrêts. Nous sommes en positif, grâce à quoi, je pense au suivi régulier qui est effectué des arbitres au début de leur carrière, ils ne se sentent plus seuls et ils ont l'envie de poursuivre. Le rajeunissement des cadres (au niveau 2) est dû aux discussions entre les jeunes qui se poussent mutuellement à devenir arbitre.

Lors de mon discours à l'assemblée provinciale des arbitres de début de saison, j'ai eu un mot pour vous les bénévoles.

Le discours tournait autour du respect, je vais vous lire deux passages vous concernant :

Le respect des coaches et des joueurs, dans toutes les rencontres donnez le meilleur de vous-même et ce quelque soit la rencontre prenez les décisions justes et efficaces pour le bon déroulement de la rencontre et ce en appliquant le règlement.

Le respect des bénévoles a aussi été abordé, Ils œuvrent sans compter dans les clubs, soyez polis et comprenez parfois leurs difficultés tout en appliquant les règles

Alors, je ne pense pas que des locations de salles supplémentaires vont être demandées pour un passage d'un visionneur, ils font également en sorte que les rencontres commencent à l'heure. Les locations sont souvent payées sous la forme d'un forfait à l'année. Je ne comprends pas trop la réaction. Concernant les rencontres seniors aucun visionneur ne se présente à la mi-temps comme cela est indiqué mais après la rencontre uniquement. Pour les rencontres de jeunes, j'ai reçu l'intervention d'un club et j'ai eu une discussion avec le visionneur en cause afin d'éviter les retards pour des raisons qui n'étaient pas dues à ce dernier.

Concernant les vérifications, les règles leur sont imposées, ils doivent seulement les appliquer dans ce contexte j'ai déjà demandé au secrétaire de la CFA de se rendre chez les parlementaires car trop de documents sont à vérifier et on se concentre plus sur l'administratif avant une rencontre que sur le fait de préparer la rencontre ce qui serait bien plus intéressant pour tous.

Pour les frais de déplacement il est dommage que cela se retrouve début octobre, et dans une réunion organisée par le CP, alors que celui-ci n'est pas responsable de la rencontre de régionale. Je me suis engagé lors de l'assemblée de mai envers vous pour diminuer les frais de déplacement dans les divisions inférieures seniors. Durant le mois d'aout ceux qui ont demandé des matches amicaux ont pu constater qu'en majorité les frais ont diminué. Lors du premier mois de septembre également. Je pense qu'après deux mois, comment peut-on déjà critiquer ?

Concernant les frais d'arbitrage, vous pouvez constater que depuis que le groupe en place a repris les convocations, on désigne les mêmes arbitres pour des rencontres ayant lieu à 11 h. et 13 h. ce qui n'était pas le cas dans le passé où vous aviez 2 paires d'arbitres. Or ces arbitres partent à 10 h de chez eux et ne sont pas rentrés avant 16 h. je pense que c'est un bel effort d'économie qui n'a jamais été mis en évidence.

Je me suis engagé pour le provincial dont je suis responsable en aucun cas pour le régional ou le national, vous avez un département régional (qui ne comporte plus de représentant Liégeois suite à la décision des parlementaires) et c'est vers eux et vos parlementaires que vous devez vous tourner, pourquoi mélanger mon engagement à une rencontre de régional. Je pense avoir été à votre écoute et avoir demandé à mon équipe d'y prêter attention, laissez leur le temps de travailler et concluons en fin de saison. Tout en sachant que pour le moment la majorité des arbitres se situent en région verwiétoise, ils combent plus les cours d'arbitrage que la région liégeoise, et que les équipes décentralisées feront toujours balancer les compensations.

Si je travaille pour l'arbitrage c'est parce que mes compétences sont placées dans l'arbitrage, si je consacre le temps nécessaire c'est parce que j'ai envie que notre province se porte bien et qu'on puisse y pratiquer tous notre sport favori, tous ensemble, si vous avez des conseils pour améliorer certaines choses, n'hésitez pas, mais donnez des solutions. Pour le moment et suite à l'évolution des arbitres de la province dans les divisions nationales régionales et provinciales, je pense que nous sommes dans le bon. J'ai confiance en la CFA et au travail que nous pourrons encore réaliser tous ensemble pour l'avenir de tout un chacun et pour l'épanouissement de tous.

Arbitres et clubs ne sont pas ennemis que du contraire, ils se retrouvent ensemble pour partager une passion ne l'oublions pas, et ressortons le positif et construisons sur les points que nous devons encore travailler, pour rendre notre province plus forte encore et plus en cohésion pour l'avenir.

Divers

Question du club de Ninane concernant le certificat médical

Mr Appels répond que le n° INAMI du médecin est suffisant.

Conclusion :

Mr Delchef remercie les participants pour leur accueil et pour le travail accompli.

Rapport réunion décentralisée à Hanefte du 22 octobre 2012

Présents : M. Delchef, A. Kaison et A. Geurten

Parlementaires : M. Bellefroid, Vincent et Croissant (représente Ombret)

Discipline : A. Benes

CP : M Corbisier, M. Joliet, L. Beck, N. Basilio, M. Maréchal et B. Riga

Les clubs : Matricules n° : 0108, 0236, 0425, 0550, 0709, 0961, 1034, 1401, 1466, 1555, 1605, 1623, 1670, 1728, 1757, 2309, 2558, soit 17 clubs présents sur 39 invités.

Absent et excusé : 1338

Discours introductifs de M Delchef et Martine Corbisier : Cfr. Herve

Point I – arbitrage

Lettre lue de Laurent Beck (Cfr. Herve)

Questions :

La Villersoise : Pour les matchs de jeunes des arbitres sont prévus sur le site du CP mais lors des matchs en question il n'y en a pas.

Le club aimerait être prévenu en cas de désistement car il est alors très difficile de trouver des arbitres bénévoles à la dernière minute.

Le club se plaint aussi de la ponctualité de certains arbitres mais comprend que la CFA n'est en rien responsable des retards ou déconvocations de dernière minute.

L. Beck répond : Il est matériellement impossible de changer les désignations sur le site (astérisque) au vu des nombreux changements effectués chaque semaine. Un désistement peut entraîner 5 ou 6 modifications.

Le club peut toujours sonner à Monsieur Hasse le vendredi soir pour s'assurer qu'il aura des arbitres le week-end.

Plusieurs clubs se plaignent que les arbitres ne préviennent pas toujours des conséquences (forfait) d'un A ou I sur la feuille de marque.

L. Beck répond : Ce ne sont pas les arbitres qui actent les forfaits mais bien le CP après vérifications des feuilles. Un A n'entraîne pas automatiquement un forfait. Toutefois, les arbitres peuvent toujours prévenir les clubs des risques éventuels encourus en alignant un joueur non en ordre.

Point II : La compensation

Question de ACSA Mosa Angleur :

Le Mosa fait remarquer que la compensation de la saison dernière et le PC 1 n'est pas parue sur le site. Il souhaiterait en prendre connaissance.

M. Maréchal répond : Le détail sera envoyé au Mosa.

Le Mosa demande que les arbitres de clubs comptent pour le PC1 même si ceux-ci n'ont pas rendu les documents nécessaires pour la date demandée. Bien souvent, il s'agit de jeunes qui se remettent à arbitrer en septembre.

Le Mosa demande si les arbitres de clubs doivent refaire la formation ad-hoc si ceux-ci ne rentrent pas le formulaire directement mais reprennent l'arbitrage au cours de la saison.

Point III ; Administratif

ACSA Mosa Angleur : Le club constate que les lourdeurs administratives entraînent des retards importants. Cela met les clubs qui partagent leur salle avec d'autres clubs ou d'autres sports dans l'embarras.

Il demande un système plus simple qui supprimerait les contrôles par les arbitres par exemple en envoyant les certificats médicaux à l'AWBB.

JP Delchef répond : L'AWBB ne dispose pas du personnel suffisant pour gérer l'envoi des certificats par les clubs.

ACSA Mosa Angleur : Le Mosa souhaiterait obtenir une licence avec photo lors des transferts administratifs.

JP Delchef répond : L'AWBB va vérifier si cela est possible techniquement.

ACSA Mosa Angleur : Le Mosa dénonce le dysfonctionnement de l'extranet qui permet d'affilier dans des clubs différents la même personne.

Point IV : Licences photo

RBC Awans : Le club juge inacceptable d'imposer une carte d'identité aux U12 d'autant plus que la loi belge ne l'exige pas. Il souhaiterait que cette disposition soit supprimée pour les U12.

La majorité des clubs présents partage cet avis.

Beaucoup de clubs pensent que c'est disproportionné de sanctionner une équipe d'un forfait pour une carte d'identité manquante.

Etant donné qu'il n'y a pas de classement en U12 dans notre province, beaucoup de club réclament une modification des statuts pour ces catégories en ce qui concerne la problématique des photos.

JP Delchef répond : Il rappelle que ce sont les parlementaires qui ont voté ces nouvelles modifications statutaires.

Toutefois, il entend les arguments des clubs et propose à ceux-ci d'envoyer leurs propositions aux parlementaires liégeois.

JM Bellefroid répond : Le club de Welkenraedt va leur soumettre un texte concernant cette problématique de licence photo pour les U12 afin d'en discuter avec les autres clubs et les parlementaires des autres provinces.

Il en profite pour rappeler que les clubs peuvent toujours lui envoyer des propositions de modifications statutaires pour le 31 décembre prochain.

Point V : Les coupes.

N. Basilio se présente. (Cfr. Herve)

Rebond Neuville : Le club demande quand il faut s'inscrire pour participer à la coupe.

N. Basilio répond : Les formulaires d'inscription ont été remis aux clubs de l'assemblée générale du mois de mai.

Point VI : les coachs

RBC Awans : M Roba constate une pénurie de coachs. Cela a pour conséquence une augmentation de la rémunération de ceux-ci.

Pourquoi faut-il sanctionner d'une amende un coach qui n'a pas de licence technique alors qu'on en trouve plus et qu'il faut donc faire appel à ceux qui n'en ont pas.

Il est rejoint par beaucoup de clubs dans sa réflexion.

BC Awans et La Villersoise : La formation des entraîneurs se déroule à des endroits beaucoup trop loin (Mons, Louvain-La-Neuve , ...) mais surtout à des dates et des heures inadéquates pour les étudiants ou les travailleurs.

JP Delchef répond : Un système de cours à domicile « e-learning » sera mis en place.

Il rappelle que la direction technique peut se déplacer dans les clubs, à leur demande, pour y dispenser les cours d'entraîneurs pour un minimum de 10 candidats.

Il invite tous les clubs à la présentation de la nouvelle formule des cours d'entraîneurs le 15 décembre au Sart- Tilman.

G. Ombret : Le club fait remarquer que depuis la reprise du championnat, il y a eu 370 amendes pour défaut de LT. Il y a donc un sérieux problème de pénurie. L'AWBB doit en être consciente.

Point VII : Les amendes.

Martine Corbisier explique sa nouvelle fonction et sa philosophie. CFR. Herve

Pour rappel, saison dernière

Brabant - Bruxelles	476 équipes	31 000€ amendes
Hainaut	597 équipes	28 000€ amendes
Liège	737 équipes	24 000€ amendes

Me Corbisier rappelle que de nombreuses amendes sont évitables (numéro de match, retard, ...)

Elle a envoyé un mail au club afin d'aider ceux-ci lors de la rédaction de la feuille de marque et ainsi éviter les amendes.

Divers :

Hannut : Le club souhaiterait ramener le délai de 15 jours à 3 jours pour modifier une date ou une heure de match.

G. Ombret :

Questions adressées à M. Delchef.

Qui contrôle les documents du plan basket ?

Qui est M. Forthomme et quel est son rôle exact ?

Pourquoi ces documents doivent-ils être renvoyés à la direction technique ?

Que va-t-il advenir des sommes non perçues pour les 50 % de clubs qui n'ont pas rentré leur document à la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

JP Delchef répond : C'est M. Forthomme qui est chargé de centraliser les documents renvoyés par les clubs. Il prépare et vérifie le dossier du club avant de le transmettre à la Fédération Wallonie-Bruxelles afin que le club soit bien en ordre pour obtenir les subsides pro mérités.

Les fonds non perçus pour être versés au centre de formation. Proposition a été faite au ministre. L'AWBB attend sa décision.